



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 16 OCTOBRE 2015

- Présents :**
- Enseignants : M. OUDOT (président du conseil),
M^{mes} DUCHÈNE-COSTILLE, LEO
M. LAMIRAL

 - Municipalité : M. BELLEVILLE, Maire de Sennecey lès Dijon
Mme ARNOULD, Adjointe aux Affaires Scolaires

 - IEN: Mme MANZONI, Inspectrice de l'Education Nationale

 - DDEN : M. BEAUX, Délégué Départemental de l'Education Nationale

 - Représentants des parents d'élèves :

Mmes EVE-VERAN, LAROCHE, KEBRIT, MADONNA
M. SIDOT

 - Excusés : M. MARTIN, Conseiller municipal
Mme PELTRET, représentante des parents d'élèves

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ECOLE:

Le conseil d'école est une réunion institutionnelle qui se tient trois fois par an. Il est présidé par le Directeur de l'école. Les autres membres de droit en sont les enseignants, deux représentants de la municipalité, les représentants des parents d'élèves au nombre de un par classe soit trois représentants (six au maximum), l'inspectrice de la circonscription (ou IEN), le Délégué Départemental de l'Education Nationale (ou DDEN, qui fait le lien avec la municipalité ou l'Inspection Académique). Des représentants des personnels non enseignants de l'école peuvent y participer mais sans droit de vote.

Lors des élections, il y a eu plus de 60% de votants, et plus de 54% des parents d'élèves se sont exprimés en faveur de la liste menée par Caroline EVE-VERAN. M. OUDOT souligne une légère baisse des suffrages et le nombre important de bulletins nuls (sept). Sont élus, dans l'ordre de la liste, Mmes EVE-VERAN, LAROCHE, PELTRET, KEBRIT, M. SIDOT, Mme MADONNA. En cas de scrutin, les trois premiers représentants des parents présents ont droit de vote, et ainsi de suite par ordre descendant.

Le conseil d'école adopte le projet d'école, vote le règlement intérieur, établit le projet d'organisation de la semaine scolaire, donne son avis et fait des suggestions sur la vie et le fonctionnement de l'école, est consulté sur les activités périscolaires. Les représentants des parents d'élèves sont à l'écoute et à la disposition des parents, et rapportent au Conseil les éventuelles questions qui leur sont posées.

Les parents ont la possibilité de contacter leurs représentants par courriel à l'adresse sennecey.maternelle.parents@gmail.com ou en laissant un message dans la boîte aux lettres extérieure « Parents d'élèves » .

POINT SUR LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR:

Une nouvelle mouture du règlement type départemental est parue au mois de juin dernier, à peine le nouveau règlement voté par le Conseil d'école. M. OUDOT vérifiera si de nouveaux points doivent être ajoutés ou certains autres changés de façon à ce que le règlement de l'école soit conforme, et si nécessaire en parlera au second Conseil d'école de l'année scolaire.

BILAN DE LA RENTRÉE SCOLAIRE, EFFECTIFS ET PERSPECTIVES:

Les effectifs sont les suivants:

- PS (Classe d'Isabelle) : 21
- MS (Classe d'Hélène) : 21
- GS (Classe de Pascal) : 26

Les classes des Petits et des Moyens sont peu chargées, ce qui est une bonne chose. Mais M. OUDOT s'inquiète pour la prochaine rentrée car 26 enfants iront au CP, et il pense qu'il n'y en aura guère qu'une vingtaine en Petite Section, ce qui ne ferait guère plus de 62 enfants à la rentrée 2016. M. OUDOT espère que la construction de logements dans le nouveau quartier permettra de ne pas connaître un souci d'effectifs qui pourrait mettre la troisième classe en péril. M. BELLEVILLE précise que le premier permis de construire sera bientôt signé. La municipalité restera attentive aux effectifs de l'école maternelle et saura défendre le nombre de classes nécessaire au bon accueil des enfants qui arriveront au cours de l'année scolaire 2016-2017.

La rentrée a été encore un peu compliquée. Il y a eu divers changements: une nouvelle enseignante est arrivée chez les Moyens, l'école a changé de circonscription scolaire, il y a eu un changement d'AVS chez les Grands avec le départ de Bénédicte en fin de contrat et l'arrivée d'Emilie, etc. Une AVS

manque toujours chez les Petits, et M. OUDOT remercie l'ATSEM qui aide Isabelle LEO pour gérer la situation qu'il espère provisoire, en soulignant que le travail d'AVS n'entre aucunement dans ses attributions. Les membres du Conseil d'école se joignent à ces remerciements, particulièrement M. le Maire et Mme l'Inspectrice.

Parmi ces changements, M. OUDOT souligne également la nomination d'un nouvel enseignant référent pour la scolarisation des élèves handicapés. Il s'agit de Mme Pascale SOILLY (Collège Boris Vian, 11 rue Pablo Picasso, 21240 TALANT, (07 86 06 16 77).

M. OUDOT évoque également pour mémoire les contraintes lourdes et chronophages pour les directeurs d'écoles, surtout en début d'année scolaire. Il explique qu'il a eu la chance de pouvoir être plusieurs jours « déchargé » de son travail de classe en septembre, et en remercie Mme MANZONI, Inspectrice de la circonscription.

FONCTIONNEMENT BUDGETAIRE DE L'ECOLE ET DE LA COOPERATIVE SCOLAIRE, BILAN 2014-2015:

L'école ne dispose pas de budget de fonctionnement propre. C'est la commune qui paie. Seul le personnel enseignant est rémunéré par l'éducation nationale. Les frais de fonctionnement de l'école représentent un investissement très important (mobilier, entretien, chauffage, salaires des ATSEM et des personnels d'entretien...). La commune attribue également un budget pour les fournitures. En 2015 il représentait 41 € par élève, somme dont M. Oudot souligne qu'elle permet de bien fonctionner. La commune participe également fortement à la Coopérative de l'école à hauteur de 18 € par élève, ainsi qu'aux frais de bureau liés à la gestion de l'école (100 €/classe soit 300 € en 2015). Globalement, tous frais inclus y compris mobiliers mais en dehors des travaux récemment effectués, la commune dépense approximativement 1000 € par an pour chaque élève de l'école maternelle, sans compter les NAP.

Mme LEO, mandataire de la coopérative de l'école pour l'OCCE auquel l'école est affiliée, présente au Conseil d'école un bilan équilibré. Les membres du Conseil d'école remercient Mme LEO de la précision de ses chiffres et de la bonne tenue des comptes. M. OUDOT rappelle que l'équipe de l'école ne veut pas faire de bénéfice sur la vente de photographies, et se félicite également que les cotisations des familles soient intégralement dépensées pendant l'année scolaire au bénéfice des élèves.

COMMISSION PEDT ET COMITÉ DE « CANTINE / GARDERIE »:

Mme ARNOULD explique l'importance de la commission PEDT et du comité de Cantine-Garderie, aussi bien pour la commune que pour les écoles et les familles. C'est la commission PEDT qui a par exemple travaillé sur l'organisation des NAP et sur les horaires des écoles (qui font actuellement l'objet de nouvelles discussions et d'une importante réflexion en Mairie), c'est donc à cette commission que l'on doit la qualité unanimement saluée des Nouvelles Activités Périscolaires. Le comité de Cantine-Garderie de son côté travaille par exemple sur l'organisation de la restauration scolaire et sur les menus. Plusieurs représentants des parents d'élèves se portent volontaires.

FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE EN 2015-2016, PROJET D'ÉCOLE, PROJETS DIVERS:

Le « jeu » fait partie des grands axes des nouveaux programmes de l'école maternelle. Ce qui a donné l'idée aux enseignants de l'école de travailler cette année sur les jeux traditionnels et d'antan, jeux parfois un peu oubliés (billes, domino mikado, jeux de société, jeu de l'oie, marelle...) mais qui séduisent toujours autant les enfants. Les enseignants travailleront donc avec leurs élèves sur ces jeux, puis au cours du deuxième trimestre seront élaborés des jeux géants qui seront fabriqués ou peints avec les parents volontaires qui seront invités à l'école sur deux demi-journées pour aider. M. OUDOT sollicite la Mairie pour son expertise et son autorisation en vue de peindre des marelles sur la partie goudronnée basse de la cour de récréation. M. BELLEVILLE explique que les services municipaux vont réfléchir à la question. Ces jeux géants (dominos, mikado, jeu de l'oie, marelles...) seront exploités par les classes puis deux matinées de jeu seront proposées aux familles qui voudront jouer avec leur enfant sur le temps scolaire.

Enfin, une « kermesse » sera organisée un vendredi soir du début juin, lors de laquelle ces jeux seront de nouveau exploités. Cette fête ne pourra être organisée qu'avec une forte implication des familles. M. OUDOT explique que cela fait longtemps que l'école n'en a pas fait pour la simple raison que ce genre de manifestation est principalement destiné à recueillir des fonds, et que l'école maternelle, gestionnaire attentive et bien dotée par la Municipalité, n'en a généralement pas besoin. Néanmoins, plusieurs véhicules ou autres jeux de cour et de salle de jeux, qui coûtent très cher, vont devoir être réformés et changés. Les bénéfices de la kermesse seront donc destinés à ces acquisitions.

Les enfants de Grande Section vont enfin pouvoir retourner à la piscine Olympique. Effectivement, en attendant un éventuel changement de trajet des bus DIVIA toujours en discussion, la municipalité de Sennecey a décidé de prendre à sa charge le coût important des déplacements par autocar privé. Les Grands iront donc à la piscine le lundi matin de janvier 2016 à avril. M. OUDOT explique qu'il ne s'agit pas d'apprendre à nager aux enfants, mais de prendre contact et de se familiariser avec l'élément aquatique et qu'il a absolument besoin pour chaque séance de quatre parents adultes, ou grands-parents, accompagnateurs bénévoles agréés. Mme MANZONI explique que cet agrément est obtenu d'une part en assistant à une formation théorique, et d'autre part en piscine en prouvant sa capacité à nager 25 mètres en bassin de grande profondeur. Toutes les familles de l'école peuvent proposer leur aide, y compris les parents ou grands-parents de petite et de Moyenne section qui pourront profiter de cet agrément qu'il suffira de renouveler lorsque leur propre enfant sera concerné.

Deux dates proches à retenir :

- les photos des classes seront prises le mercredi 2 décembre;
- le goûter de Noël aura lieu le jeudi 17 décembre après-midi. M. OUDOT rappelle que les parents ne sont pas invités... mais le père Noël !

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h.